

cndp
Commission
nationale
du débat public

Bilan

du débat public sur la refonte de la station d'épuration Seine aval

10 septembre au 21 décembre 2007

établi par le Président
de la Commission nationale
du débat public

18 Avril 2008

La Commission nationale du débat public (CNDP) a été saisie le 16 janvier 2007 par le Syndicat interdépartemental d'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) de son projet de refonte de la station d'épuration Seine aval. Le 7 février 2007, elle a décidé d'organiser un débat public et d'en confier l'animation à une commission particulière du débat public (CPDP) présidée par Philippe Marzolf. Sur proposition de ce dernier, la CNDP a ensuite nommé les membres : Mesdames Laurence Monnoyer-Smith et Odile Peixoto, Messieurs Jean-Claude Deutsch et Jean-Paul Puyfaucher. Le 25 juillet, elle a considéré le dossier élaboré par le maître d'ouvrage comme suffisamment complet pour être soumis au débat public et noté que l'étude de définition en cours permettra de présenter pendant le débat public les caractéristiques possibles du projet.

La situation actuelle nécessite que l'on se pose de nombreuses questions

Le projet s'inscrit dans le cadre des orientations retenues par le schéma directeur du Syndicat interdépartemental d'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP), maître d'ouvrage du projet, qui s'ordonnent autour de quatre axes principaux :

- le traitement des eaux en temps de pluie au plus près des sources de rejet,
- l'optimisation des moyens épuratoires et des capacités du réseau d'assainissement,
- la poursuite de la déconcentration,
- la prise en compte de deux échéances : 2011 avec l'application des normes de rejet définies par la directive « eaux résiduelles urbaines » (DERU) et 2015 avec l'extension ou la création d'autres unités du SIAAP impliquant une modification de capacité de traitement.

Ensuite, des échéances s'imposent du fait des réglementations européennes ; comme le rappelle le maître d'ouvrage, la directive cadre sur l'eau (DCE) vise comme objectif le bon état écologique des rivières et des masses d'eau pour 2015. Cet objectif induit non plus une obligation de moyens, mais une obligation de résultats sur le milieu naturel et conduit le SIAAP à programmer les travaux nécessaires. Ces évolutions s'avèrent d'autant plus souhaitables que, comme le rappelle le Conseil régional dans son cahier d'acteur, les estimations de la population en 2030 envisagent de l'ordre de 9,5 millions de personnes dans la zone du SIAAP.

Au vu de ce paysage réglementaire, le projet « Seine aval », d'un coût de 800 millions d'euros, installé sur un site de 900 hectares entre la forêt de Saint-Germain et le fleuve se donne les objectifs suivants : la reconquête de la Seine grâce à la sauvegarde de la qualité de ses eaux ; la protection de l'environnement de l'agglomération parisienne ; la recherche de zéro nuisance ; la redécouverte du paysage, grâce à l'intégration paysagère et la qualité des bâtiments ; la valorisation des boues. Le coût annoncé par le SIAAP suscite les doutes des Verts Ile-de-France qui relève celui de « 1,3 milliard d'euros affiché par les groupes d'entreprises ».

Une histoire du projet qui a pesé sur le lancement du débat

L'organisation du débat public a suscité à l'origine de nombreuses interrogations et réactions qui ont été d'autant plus importantes que les opérations de réaménagement de cette installation ont suscité de nombreux conflits depuis 20 ans. Mais cette histoire est encore plus longue comme le rappelle le Directeur général du SIAAP : « Le projet que nous allons vous présenter ce soir s'inscrit dans la continuité d'une histoire déjà vieille de plus d'un siècle. Que de chemin parcouru en effet, entre les premiers champs d'épandage à la fin du XIXème siècle, puis le projet d'une station unique dans l'ensemble de l'agglomération parisienne, sur Achères ; et la réalité d'aujourd'hui. »

Il apparaît rapidement que divers acteurs n'accordent qu'une confiance limitée au SIAAP, en particulier vis-à-vis de sa volonté d'ériger une usine « zéro nuisance » visant à mettre en œuvre une politique plus respectueuse des riverains et à rétablir le dialogue avec les acteurs locaux. Ces derniers ont à plusieurs reprises souligné que les promesses faites par le passé concernant la réduction des nuisances et l'adaptation de l'usine Seine aval à la loi sur l'eau, puis aux normes DERU, n'ont pas été tenues.

Des doutes quant aux contraintes imposées par les directives européennes

L'évocation, rappelée ci-dessus de la Directive sur les Eaux Résiduaires Urbaines (DERU) de 1991 et de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) de 2000, et des échéances qu'elles imposent, a suscité diverses réactions. S'il convient pour tout le monde de mettre effectivement en œuvre la première à l'horizon 2011, les élus et les associations font valoir que les objectifs de la seconde concernent le milieu naturel et non directement la station Seine aval afin d'atteindre le bon état écologique si possible en 2015. Ceci nécessite, en conséquence, des études complémentaires dont le groupe d'appui scientifique a déterminé les contenus et objectifs. Ce groupe a été créé afin de permettre l'expression commune de différents experts dans le cadre du débat.

La question centrale, celle de la capacité de traitement de la nouvelle installation

Les interlocuteurs du SIAAP se sont avant tout interrogés sur le volume des eaux susceptible d'être traité quotidiennement par cette nouvelle installation, annoncé à hauteur de 1,5 million de m³. Plusieurs acteurs - élus comme associations- ont considéré que le débat public était biaisé du fait que ce volume était présenté comme un postulat par le SIAAP et l'Agence de l'eau.

Le maître d'ouvrage a fourni deux explications justifiant cette capacité de traitement quotidien : l'une se réfère à la nécessité de traiter le surplus créé en temps de pluie (300 000 m³ jour) susceptible de venir s'ajouter au volume moyen par temps sec (1 200 000 m³ jour) ; l'autre évoque un besoin de traitement quotidien de 1 250 000 m³ auquel s'ajouterait une capacité de 250 000 m³/j permettant de sécuriser le système en cas de dysfonctionnement des autres stations d'épuration.

L'Agence de l'eau a indiqué à plusieurs reprises que ce volume de 1,5 million de m³ par jour est l'optimum technico-économique défini en 1997 par plusieurs institutions (l'Agence de l'eau, le SIAAP, le Conseil régional, l'Etat) à la suite d'une concertation avec les associations et les élus des territoires concernés. Son représentant a précisé à plusieurs reprises que tout était discutable dans le débat public, sauf la capacité de Seine aval. Au regard des nombreux échanges suscités par cette question, il semble nécessaire de clarifier ces données car une décision de poursuite du projet sans plus d'argumentation et de concertation rencontrerait sans doute une vive opposition des élus et du monde associatif. Ceci semble d'autant plus souhaitable que les interlocuteurs du maître d'ouvrage reprochent à ce dernier de ne pas avoir été associés à la réactualisation du schéma d'assainissement francilien opérée en 2007.

Les informations fournies en cours de débat par les trois groupements sollicités pour les études de définition évoquées ci-dessus ont mis en évidence que les ouvrages récemment construits ou réhabilités permettront de traiter chaque jour 1 050 000 m³, ce qui appellerait la construction en une phase ultérieure, et pourquoi pas sur un autre site, d'une seconde filière de traitement pour les 450 000 m³/j restant.

Une installation traitant 1 500 000 m³/jour peut-elle être « zéro nuisance » ?

Le SIAAP tient particulièrement à cet objectif de « zéro nuisance ». Pour lui, les nuisances olfactives procèdent avant tout de l'obsolescence de certains des ouvrages de la station. Il a présenté en cours de débat un plan d'amélioration progressif sur 10 ans afin d'atteindre cet objectif mais le doute subsiste chez de nombreux acteurs : selon eux, les nuisances sont la conséquence directe du « gigantisme » de l'installation qui impliquerait un temps de séjour excessif des effluents dans les réseaux pour atteindre l'objectif poursuivi.

En réponse, le maître d'ouvrage a cité régulièrement l'exemple de la station de Colombes ne générant selon lui aucune nuisance. Ce qui a conduit ses interlocuteurs à défendre la voie d'une industrialisation du prototype de Colombes plutôt que de concevoir un nouveau prototype à Seine aval.

En outre, les questions des risques sanitaires, tant pour le personnel que pour les riverains, ont été évoqués, l'information sur ces sujets pouvant être confiée, entre autres choses, à une commission locale d'information, de concertation et de surveillance (CLICS) dont la création a été proposée par le sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye dans le cadre de la « gouvernance » d'un tel projet.

En tout état de cause, au vu des objectifs annoncés, il conviendra, et l'on peut citer ici le Conseil régional, de garder à l'esprit que « l'intégration des principes du développement durable est indispensable. Cela doit être une des exigences majeures du cahier des charges et du jugement des offres, en particulier : la moindre consommation de réactifs, les économies d'énergie, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des polluants, la robustesse des filières d'élimination des boues, les conditions de travail, de transports des personnels et des marchandises, la gestion de la biodiversité sur les espaces aménagés ».

S'est dès lors posée la question de la déconcentration

Cette question a donné lieu à de nombreux échanges et nous retrouvons là aussi des événements passés qui éclairent les prises de positions actuelles.

Il a été rappelé que voici 20 ans, malgré d'importantes nuisances, un projet d'agrandissement d'Achères avait été programmé. Il a fallu l'action des associations et des élus, et l'intervention du Premier ministre de l'époque pour « arrêter l'hyper centralisation parisienne ». Pour de nombreux intervenants, la déconcentration du système de traitement des eaux usées est le résultat d'un long combat. Pour le SIAAP et l'Agence de l'eau, la déconcentration est réelle puisqu'elle a donné lieu à la création des stations de Valenton (600 000 m³/jour), de Colombes (240 000 m³/jour) et des Grésillons (300 000 m³/jour), expliquant que les volumes traités à Seine aval, prévus initialement à hauteur de 1,7 million de m³ passeront bientôt à 1,5 million de m³.

Se référant par exemple à l'évolution des techniques permettant d'envisager de nouveaux types d'usines plus économes en espace et au changement des comportements se traduisant par une baisse, confirmée, de la consommation d'eau, de nombreux acteurs font état de leur suspicion lorsqu'on leur réplique qu'il n'est pas possible de poursuivre le mouvement et « militent » pour une plus forte déconcentration.

Il est dommage que le maître d'ouvrage ne se soit pas livré à l'étude d'alternatives au projet proposé au débat et qu'il se soit reposé exclusivement sur la décision prise en 1997 réactualisée en

2007 sur le schéma d'assainissement francilien. Ceci a conduit plusieurs acteurs (élus et associations) à regretter vivement que toutes les possibilités de déconcentration en Ile-de-France n'aient pas été réétudiées. Certains ont souhaité que soit étudiée l'extension de la station des Grésillons et relèvent que le SIAAP prévoit dans le schéma d'assainissement de 2007 la construction d'une station de dépollution des eaux pluviales à Clichy et non une station d'épuration comme l'indique le Schéma directeur de la région Ile-de-France (SDRIF) en enquête publique.

Le problème des odeurs et celui des boues

Malgré les travaux réalisés ces dernières années, les résultats enregistrés dans ces deux domaines sont insuffisants. Le maître d'ouvrage en est conscient puisqu'il affirme lui-même à propos des nuisances olfactives, dont l'association CAPUI dénonce notamment la forte augmentation : « Il faut le reconnaître, humblement, une recrudescence des odeurs depuis 2003-2004, en dépit des efforts déployés, est manifeste. Nous savons très bien que vos attentes sont fortes sur cette question. Sachez que nous partageons vos interrogations, vos inquiétudes, vos attentes ». Le constat ne s'avère pas meilleur au sujet des boues, comme le SIAAP le reconnaît : « On a aussi travaillé sur les boues, mais le bilan est mitigé. On améliore, mais c'est insuffisant ; et pour nous la solution est la refonte globale ».

En vue de répondre à ces préoccupations, qui ont été largement évoquées pendant le débat, le SIAAP souligne qu'un ensemble de mesures devrait être opérationnel à compter de 2011. Les cahiers des charges prévoient la couverture des zones susceptibles d'émettre des mauvaises odeurs, le confinement de l'air vicié, son extraction, son traitement. Concernant les eaux usées, il est prévu d'introduire des produits permettant d'éviter de fabriquer de mauvaises odeurs. Par ailleurs sont prévus en 2008 la couverture des décanteurs et le traitement de désodorisation de l'air des goulottes.

En matière de traitement des boues, qui repose actuellement sur une « mono filière » - la valorisation agronomique, aujourd'hui fragile - il est prévu de s'orienter vers une « multi filières ». Mais il ne semble pas que toutes les craintes aient été levées au sujet des effets agronomiques et des risques sanitaires des boues, sachant que l'hypothèse d'une incinération sur place est très largement rejetée.

Le projet, l'aménagement et l'environnement

Le débat a fourni l'occasion d'aborder la question de l'aménagement de la plaine d'Achères sachant en particulier que le projet de refonte de l'usine permettrait de libérer un tiers des 900 hectares occupés actuellement par le SIAAP : comment traiter ces terrains de manière cohérente au vu des projets déjà envisagés au sein de cette plaine, quel avenir leur réserver du fait de la pollution de leur sol ?... De manière plus ponctuelle, les discussions ont aussi porté sur trois objectifs mis en exergue par le maître d'ouvrage.

La reconquête des berges de la Seine

Une partie de l'aménagement a déjà été réalisée. Sur près de trois kilomètres de berges, les berges de la Seine ont été reprofilées pour les rendre plus douces, moins agressives par rapport à l'érosion du fleuve ; des zones de reproduction de poissons ont été aménagées, des plantations sont en cours de réalisation.

Un site perméable aux circulations

Le SIAAP souhaite toujours un site perméable aux circulations, afin de conserver l'accès au site à partir de la RN184, axe lourd à l'ouest de notre site, et permettre l'accès à la forêt de Saint-Germain, ou également à Maisons-Laffitte. Si une nouvelle voie routière en bordure de forêt n'est pas envisagée, des souhaits ont été exprimés en vue de favoriser les « circulations douces ».

Des bâtiments « haute qualité environnementale »

Les installations et les bâtiments seront édifiés en respectant les normes haute qualité environnementale (HQE) à l'image de la dernière unité nitrification/dénitrification inaugurée en juin 2007. Si chacun s'accorde à reconnaître le côté positif de cette démarche, divers intervenants ont insisté sur un « camouflage » forestier des bâtiments (rideau végétal, « végétalisation » des toitures par exemple).

Mais ces précisions emportent-elles la conviction de tous ? Peut-être pas, si l'on en croit le Maire d'Herblay : « Comme élu, ma conclusion est : tout ce que j'ai entendu est euphorique, idyllique, paradisiaque. Demain, on rase gratis ! C'est très bien ; à nous de faire notre boulot d'élus, et d'associations (il y en a dans la salle). À nous de montrer au SIAAP que nous sommes vigilants et que nous surveillons de près la façon dont les choix sont faits, dont les travaux sont menés, et dont les traitements sont effectués ».

Quel bilan dresser de ce débat ?

Le débat a effectivement eu lieu

Les chiffres le prouvent : l'envoi à 92 000 foyers des communes riveraines de l'usine avant le lancement du débat de la synthèse du dossier du maître d'ouvrage et du journal n°1 du débat ; plus de 40 000 documents distribués et près 50 000 documents envoyés à des partenaires pour une diffusion au public dans l'ensemble de l'Ile-de-France tout au long du débat ; 14 000 visites sur le site Internet et 3 800 visites sur le blog ; près de 50 contributions et quelque 200 questions, pour la plupart adressées au maître d'ouvrage ; 8 cahiers d'acteurs.

Si la fréquentation de ce débat n'a pas atteint des chiffres particulièrement élevés (environ 1 500 participants aux réunions publiques) il n'en demeure pas moins que toutes les questions ont été abordées, tous les arguments ont pu être développés. On a parfois tendance à penser, à tort me semble-t-il, qu'un débat public, pour être jugé « réussi », doit obligatoirement attirer plusieurs milliers de personnes ; c'est oublier que l'objet de cette démarche consiste avant tout à satisfaire un triple objectif : donner en premier lieu la possibilité à tous ceux qui le désirent de s'informer ; permettre à tous ceux qui désirent s'exprimer de pouvoir le faire ; enfin amener le maître d'ouvrage à apporter des réponses aux questions posées et à prendre conscience des réactions de la population à sa proposition. Grâce aux moyens mis en œuvre, ces trois objectifs ont été atteints. La mise en œuvre d'un « blog » a d'ailleurs permis, à partir des réactions des internautes, d'enrichir le compte rendu de la CPDP.

Oui à une refonte des installations de Seine aval

Le double objectif poursuivi par le projet (rénover un équipement jugé obsolète ; se doter d'un assainissement performant) n'a pas été démenti. La recherche d'une meilleure protection de l'environnement, d'un plus grand respect du voisinage et d'une sécurité accrue du personnel recueillent les suffrages des participants au débat. Il n'en demeure pas moins que ces quinze

semaines d'échanges ont soulevé des questions, mis à jour des controverses que le maître d'ouvrage se doit de garder à l'esprit en vue d'éclairer, et d'expliciter, la décision qu'il sera conduit à prendre.

Mieux justifier le dimensionnement de Seine aval

Dans l'hypothèse où il serait donné suite au projet, il s'avère souhaitable que le SIAAP justifie plus clairement, et au regard des options techniques retenues, le volume de 1,5 million de m³ journalier qui a suscité nombre de controverses. Et de préciser par là même s'il est ou non envisageable de procéder en deux temps : lancer la refonte pour un volume de 1 050 000 m³ en une première étape ; attendre les résultats d'études complémentaires avant de décider la construction des installations nécessaires au traitement des 450 000 m³ journaliers restants.

Des études complémentaires indispensables

Le débat a permis de se pencher sur la politique de l'assainissement francilien et de resituer le projet au regard des besoins actuels et futurs de l'ensemble de la région Ile-de-France marqués par la nécessité de prendre soin d'une ressource rare. Or il semble que l'avenir n'est que peu éclairé et que le projet, solution "à l'économie" selon l'association IDF Environnement, s'inscrit avant tout en droite ligne d'un système mis au point à la fin du 19^{ème} siècle. Il semble aller de soi qu'il est hautement souhaitable de lancer des études prospectives sur des thèmes tels que la réutilisation des eaux usées traitées, les pratiques individuelles et industrielles, la gestion des eaux pluviales et urbaines, les modes de traitement des boues et des polluants émergents. Ceci rejoindrait les préoccupations exprimées en particulier par le Groupement d'Intérêt Public Seine aval pour lequel : « *Une comparaison des rejets actuels et futurs exprimés en flux permettrait de « matérialiser » l'effort prévu. Une mise en perspective de ces flux par rapport à l'ensemble des rejets urbains de l'agglomération parisienne (actuels et projetés) et des autres rejets (industriels, agricoles) permettrait de mieux positionner cet effort dans le contexte plus large de la contamination des eaux* ».

Vers une « gouvernance » améliorée

En la matière, il conviendra que le maître d'ouvrage favorise la mise en œuvre des engagements pris en cours de débat : qu'il intervienne en vue de la création d'une commission de suivi de l'ensemble du projet et de ses suites, sous forme par exemple d'une CLICS avec quatre collègues (services de l'Etat, élus, associations environnementales, SIAAP), comme l'a évoqué le représentant du corps préfectoral ; que le conseil d'administration du SIAAP soit élargi aux présidents des syndicats d'assainissement connectés à son réseau et qu'une place soit donnée aux conseils généraux du Val-d'Oise et des Yvelines, départements qui subissent les nuisances de Seine aval ; que devienne effectif un droit d'interpellation par les riverains du Conseil d'administration du SIAAP...

Dans le même esprit, s'il est donné suite au projet, et à la demande des acteurs, la Commission nationale du débat public garantira l'association du public et sa bonne information en désignant un tiers garant.



Philippe Deslandes

Président de la Commission nationale du débat public

cndp
Commission nationale
du débat public

Commission nationale du débat public
6, rue du Général Camou
75007 Paris
Tél. : 01.42.19.20.26
Fax : 01.42.19.17.90
Email : contact@debatpublic.fr
www.debatpublic.fr